

## Éclairage

### Lanternes LED

230 luminaires ont été remplacés sur le secteur, par des lanternes LED qui permettent de faire une économie énergétique de 70% et de réduire encore les intensités lumineuses de 50% entre 22h et 5h du matin.

Les prochaines tranches de travaux prévues :

- Chemin des Solans
- Route de Napollon.

### Lanternes LED installées

(depuis 2019)

Saint-Pierre-les-Aubagne	22
Napollon	120
Beaudinard	88

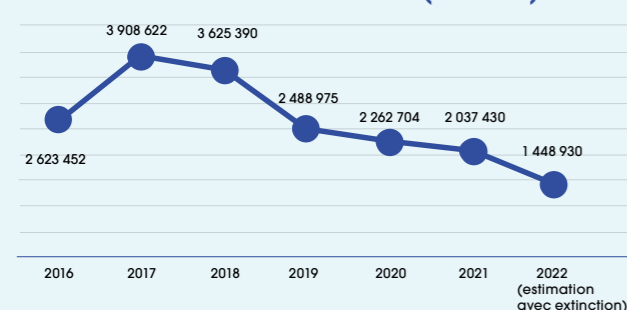
## Extinction partielle de l'éclairage public

Dans le cadre de la volonté de la municipalité d'initier des actions en matière d'écologie positive, une extinction partielle de l'éclairage public est actuellement en cours sur la commune.

L'éclairage est maintenu en début et en fin de nuit notamment pour nos besoins de circulation et s'éteint en milieu de nuit lorsque nous n'avons plus besoin d'éclairage et que les conditions de sécurité sont remplies. Les zones du centre-ville et les zones de vidéo-protection sont exclues de ce dispositif dans son déploiement actuel.

4 tournées de nuit par mois sont effectuées sur l'ensemble de la commune ainsi que des tournées préventives par quartier minimum 2 fois par mois.

### Variation des consommations (en kWh)



### Économies réalisées

- entre 2017 et 2021 - 48%
- entre 2017 et 2022 (prévisionnel) : - 63%
- 55% dus au passage aux lanternes LED
- 8% dus à l'extinction sur une 1/2 année

## Propreté

### Interventions récurrentes :

Passage dans le quartier une fois par semaine : un agent de maîtrise.

une équipe d'intervention :

- une arroseuse
- une balayeuse
- un PEC
- 4 agents

### Interventions ponctuelles :

FRAP à la demande.



### Collecte des déchets / Dépôts sauvages

Point sensible au niveau du Centre des impôts : un panneau va être installé rappelant la réglementation en vigueur relative aux dépôts sauvages.

La Police municipale aura la possibilité de verbaliser.

Interventions de nettoyage très régulières dans l'année (dernière intervention fin septembre 2022).

### Dératisation

Nouvelle réglementation depuis 2019 concernant les particuliers et les services municipaux :

- Appâtage permanent par rodenticide interdit,
- Appâtage ponctuel par rodenticide autorisé,
- Appâtage permanent neutre (non létal) autorisé.

Prestataire privé certifié Ecophyto

15 interventions de dératisation sur le secteur de Beaudinard (de janvier 2021 à septembre 2022).

Campagne en mai (berges de l'Huveaune) et interventions ponctuelles.

Opérations ponctuelles de dératisation des eaux usées par la SPL L'eau des collines et des réseaux pluviaux (bassins de rétention).



## Dératisation : adoptez les bons réflexes

### Protéger vos déchets

Ne laissez pas traîner vos sacs poubelle et placez-les à l'intérieur des bacs prévus à cet effet.

### Ne pas jeter des ordures ménagères au sol

C'est une des premières sources de nourriture des rats.

Fermer systématiquement votre local poubelle après votre passage

Les bacs à ordures et composts doivent rester fermés et hermétiques pour empêcher aux rats d'y accéder.

### Propriétaires, veiller à ce qu'il n'y ait pas de trous

sous votre toit, près des portes d'accès et autour des tuyaux et des câbles (risques d'incendies, altération des conduites d'eau et de gaz) pour empêcher aux rats d'y accéder.



Ne jeter pas vos déchets n'importe où



Mettez vos déchets dans des poubelles fermées



Bien éloigner votre compost de la maison



Séparer vos emballages plastique et verre

## Écoles

### Végétalisation des écoles

La végétalisation des cours d'écoles émane de la volonté municipale d'améliorer le confort thermique en créant des îlots de fraîcheur.

**Végétalisation** : accroître la couverture végétale des cours d'école par la plantation d'arbres, la mise en œuvre de murs végétaux, etc...

**Revêtement de sol perméable** : remplacer les surfaces asphaltées par des revêtements de sol perméables, adaptés aux fortes chaleurs.

**Ombrière** : créer des zones ombragées



## Espaces verts



### Fauchage/ Débroussaillage

Le fauchage et le débroussaillage doivent répondre aux besoins de sécurité routière des usagers, de viabilité du réseau et de préservation de la biodiversité peuplant les bords des routes :

- Assurer une bonne lisibilité de la route
- Permettre les manœuvres d'urgence
- Limiter la pousse des hautes tiges

- Le fauchage des abords est réalisé 2 à 3 fois par an du 15 mai au 15 juillet.
- Le débroussaillage est effectué du 15 mai au 30 juin.



### Élagage des haies débordantes

Au regard du code civil, les plantations de plus de 2 mètres doivent être distantes d'au moins 2 mètres de la voie communale.

L'entretien et la taille des haies sont de la responsabilité des propriétaires.

En l'absence d'autorisation, s'exposent à une contravention les usagers qui auront établi ou laissé croître les arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public.

### Arrosage

En raison de la situation de sécheresse inédite en 2022, des mesures de restrictions ont dû être appliquées pour permettre de préserver les ressources.

#### Pour les Espaces Verts :

- interdiction d'arrosage des pelouses et des massifs fleuris
- interdiction d'arrosage, sauf de manière réduite sur ressources maîtrisées de 20h à 7h, sur arbustes et arbres.

#### Pour la Propreté :

- interdiction du nettoyage des façades, trottoirs et autres surfaces, sauf impératif sécuritaire et utilisation d'un système de nettoyage sous HP ou balayeuse aspiratrice économe en eau.



### Interventions de la Police Municipale

Renforcement de l'action sécurité routière sur le secteur Beaudinard :

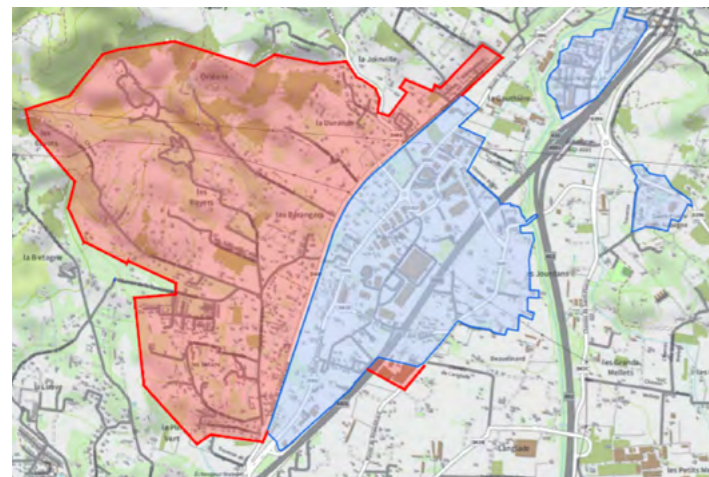
- une unité mobile de sécurité routière composée de 6 motards en service 7j/7
- acquisition d'un cinémomètre dernière génération Pro Laser 4
- opérations de prévention routière de grande ampleur

#### Limitation de vitesse

Sur la route de Beaudinard, l'extension de la limitation de vitesse vise à augmenter la distance entre l'entrée en agglomération et le plateau traversant existant (amélioration de la sécurité).

Sur Longuelance et Solans, il s'agit à la fois de répondre à la demande de baisse de vitesse à 50 km/h et d'une anticipation sur les besoins liées aux infrastructures du Val'tram (principalement la Station Napollon) qui nécessiteront des abaissements ponctuels à 30Km/h.

Date prévisionnelle de l'extension : décembre 2022



■ Zones actuelles de limitation de vitesse ■ Extension de la zone en décembre 2022



### Centre de Supervision Urbain

Depuis 2014, le nombre de caméras installées est passé de 0 à 110 sur l'ensemble du territoire de la commune d'Aubagne.

Dans votre quartier, ce sont 6 caméras qui ont été positionnées à des endroits stratégiques.

#### Nouvelle caméra

- Route de Beaudinard angle D43E au niveau du bar restaurant de Beaudinard

### Présence régulière de la Police Nationale

- Rondes et patrouilles.
- Sécurisation, organisation de contrôles routiers.
- Interventions, constatations sur les lieux d'infractions.

#### Évolution des faits constatés 2019/22

Vols avec violence	→
Cambriolages	→
Vols de véhicules	→
Vols de deux roues	→
Dégradation de biens	→
Accidents de la circulation	→

### Numéros utiles

#### FRAP

Depuis mars 2015, Aubagne s'est dotée d'un nouveau dispositif visant à régler de manière plus réactive et plus rapide les dysfonctionnements importants constatés sur l'espace public.

En cas de demande urgente (ex : conteneur renversé ou des branches d'arbre représentant un danger ou une gêne pour la circulation et les piétons, un dépôt sauvage d'encombrants...) les administrés peuvent désormais contacter :

la FRAP, **0800 00 66 23** (appel non surtaxé) du lundi au samedi

#### Aubagne à votre service

Dysfonctionnement sur la voirie, dans votre quartier, problème de propreté, nettoyage, éclairage...

Quelle que soit l'information souhaitée, quel que soit le quartier concerné, nos agents sont à votre écoute. Les opérateurs prendront votre appel, écouteront vos besoins et transmettront au service compétent qui vous informera de la suite donnée à votre démarche.

Aubagne à votre service, **0800 18 19 19**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

#### Centre de Supervision Urbain

Créé en février 2016, le Poste de Commandement de Supervision Urbain fait partie intégrante de la politique de sécurité de la ville grâce notamment aux 110 caméras réparties dans toute la commune. Cet équipement constitue un outil à part entière en matière de lutte préventive contre l'insécurité et d'aide à la gestion de la voie publique

CSU Aubagne, **04 42 18 19 39** 24h/24 7j/7

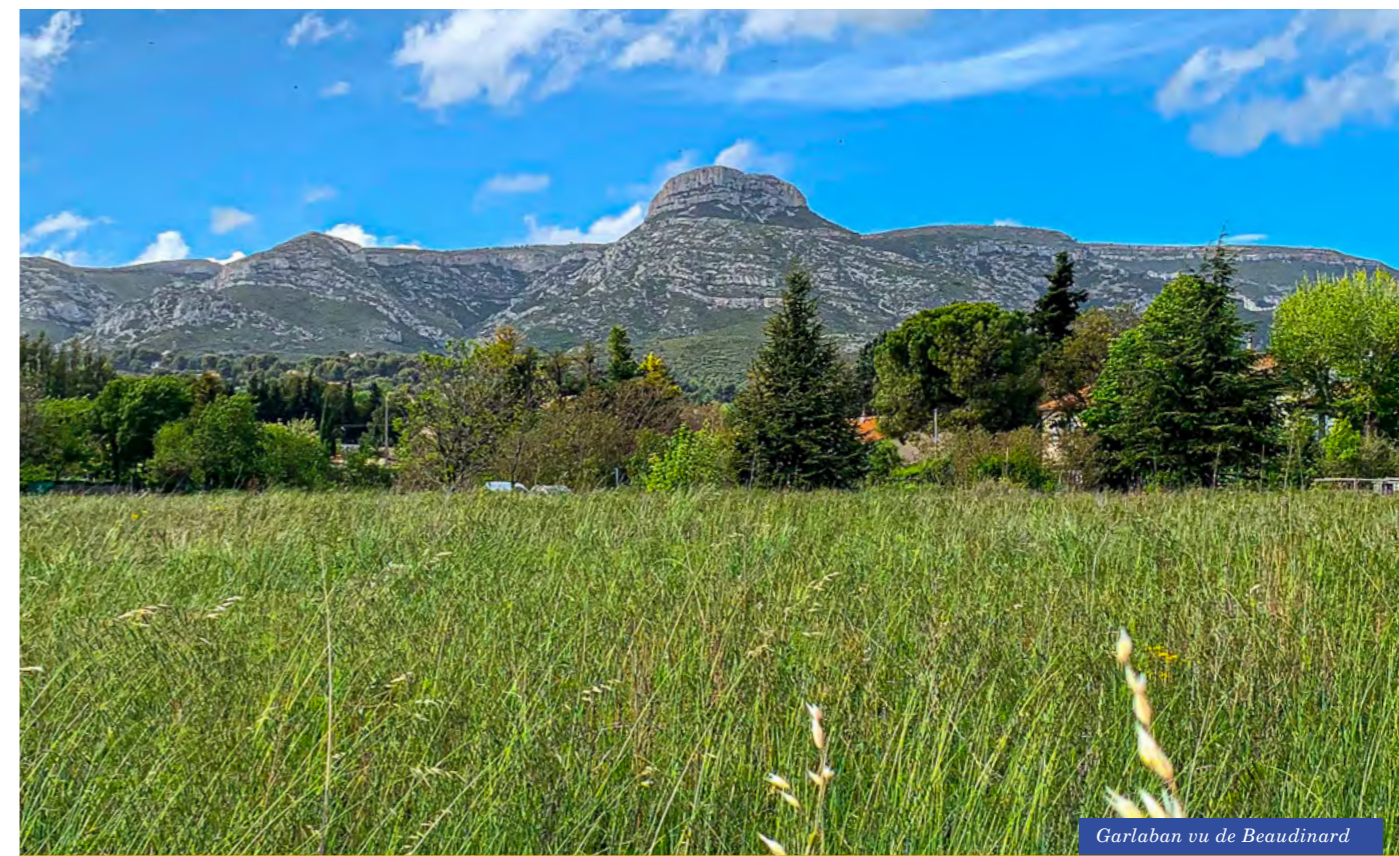
### France services

96 Rue de la République (rendez-vous au 04 42 18 19 20) ouvert du lundi au vendredi de 12h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h  
4 agents polyvalents vous accompagnent dans vos démarches administratives en ligne et vous aident à prendre rendez-vous avec les différents partenaires dont vous avez besoin.

Les organismes partenaires :



Journal du Conseil de quartier / Octobre 2022



Garlaban vu de Beaudinard

## Les Conseils de quartier sont de retour

Les Conseils de quartier se tiennent régulièrement dans un contexte d'écoute et d'échange. Afin d'être au plus près de vos attentes et répondre le plus efficacement possible à vos sollicitations, le service de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) a été créé. Son objectif est d'améliorer la transparence et la qualité de l'action publique. En centralisant les doléances de la population vers un outil unique, la réponse aux citoyens, la réactivité opérationnelle et la traçabilité des dossiers en sont optimisées. Son fonctionnement vous sera détaillé au cours de ce Conseil de Quartier.

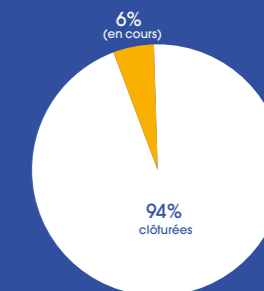
La Ville d'Aubagne

### Statistiques Aubagne à Votre Service de Beaudinard

La centralisation a permis une meilleure maîtrise des doléances qui engendre des réponses plus rapides.

Les signalements concernent entre autres :

- La collecte
- La voirie
- La propreté
- L'éclairage public
- Les espaces verts



État des interventions du 01/01/2022 au 20/09/2022